



Semestre européen 2019: le paquet d'hiver en clair

Bruxelles, le 27 février 2019

Que comprend le paquet présenté aujourd'hui?

La Commission présente aujourd'hui:

- 28 [rapports par pays](#), y compris les bilans approfondis effectués pour 13 pays désignés dans le [rapport sur le mécanisme d'alerte](#) de novembre 2018
- une [communication](#) reprenant les principales conclusions des rapports par pays, y compris une nouvelle catégorisation de pays au titre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM),
- un [avis concernant le projet de plan budgétaire \(PPB\) 2019 de la Slovénie](#),
- le second [rapport sur la Grèce au titre du cadre de surveillance renforcée](#),
- le [programme de travail annuel du Programme d'appui à la réforme structurelle](#) (PARS),
- les [lignes directrices pour l'emploi actualisées](#) pour 2019,
- un [rapport d'avancement sur la recommandation du Conseil relative à des parcours de renforcement des compétences: de nouvelles perspectives pour les adultes](#),
- un [rapport d'avancement sur la recommandation du Conseil relative à la création de conseils nationaux de la productivité](#).

RAPPORTS PAR PAYS

En quoi consistent les rapports par pays?

Les rapports par pays sont des documents d'analyse qui fournissent une vue d'ensemble des problèmes économiques et sociaux auxquels se heurtent les États membres ainsi que des mesures qu'ils ont prises. Ces rapports sont un instrument permettant, dans le cadre du [Semestre européen](#) (le processus de coordination des politiques économiques et sociales de l'Union), de suivre la mise en œuvre des réformes et de recenser les problèmes auxquels les États membres doivent remédier. Pour les États membres désignés dans le [rapport sur le mécanisme d'alerte](#) de novembre de la Commission comme devant faire l'objet d'un bilan approfondi, les rapports par pays s'accompagnent d'une analyse visant à déterminer si ces pays présentent des déséquilibres macroéconomiques et, dans l'affirmative, dans quelle mesure.

Les rapports par pays serviront de base pour les discussions avec les États membres concernant leurs choix nationaux en vue de l'adoption de leur programme national en avril et conduiront à la formulation, à la fin du printemps, des recommandations annuelles par pays.

Comme il est d'usage, les États membres ont pu donner leur avis sur les éléments analytiques des rapports avant leur publication et ont eu la possibilité de vérifier l'exactitude des faits et des chiffres avancés. L'analyse finale est celle de la Commission.

Quelles sont les conclusions d'ensemble des rapports par pays?

Les rapports par pays confirment la santé globalement bonne de l'économie européenne, qui devrait enregistrer une septième année consécutive de croissance en 2019, une expansion étant attendue dans chaque État membre. Le niveau de l'emploi n'a jamais été aussi élevé et les chiffres du chômage sont au plus bas. Les finances publiques se sont également améliorées à tous les niveaux, même si certains pays restent confrontés à des niveaux d'endettement élevés. Il subsiste toutefois des défis à relever. Les niveaux de productivité restent faibles, le vieillissement de la population s'intensifie et les mutations technologiques rapides ont une incidence significative sur les marchés du travail. Le chômage des jeunes a été considérablement réduit, mais reste à un niveau inacceptable dans certains États membres. À l'heure où l'incertitude est plus marquée, au niveau mondial, il est essentiel que les États membres intensifient leurs efforts pour stimuler la productivité, améliorer la résilience de leurs économies et veiller à ce que la croissance économique profite à tous les citoyens.

Les États membres ont-ils résolu les problèmes mis en évidence dans les recommandations par pays antérieures?

Depuis l'introduction du Semestre européen en 2011, tous les États membres ont accompli des progrès dans la mise en œuvre des recommandations par pays. Le rythme de progression varie selon les États membres. Les États membres ont accompli au moins «certains progrès» dans la mise en œuvre de plus des deux tiers de l'ensemble des recommandations par pays.

Les États membres ont accompli les progrès les plus importants dans le secteur des services financiers, reflétant la priorité accordée aux mesures visant à stabiliser le secteur financier au lendemain de la crise économique et financière. Les États membres ont également progressé dans la mise en œuvre des recommandations concernant les réformes visant à promouvoir la création d'emplois en recourant à des contrats à durée indéterminée et à s'attaquer à la segmentation du marché du travail.

Il convient d'en faire davantage. Les États membres doivent intensifier leurs efforts de mise en œuvre des réformes, afin d'améliorer la résilience de leurs économies et de favoriser la croissance. L'un des moyens utilisés par la Commission pour fournir une aide ces dernières années est son programme d'appui à la réforme structurelle: il vise à fournir une assistance technique à tous les États membres de l'Union, à leur demande, pour les aider à concevoir et à mettre en œuvre des réformes propices à la croissance, y compris celles recensées dans les recommandations par pays.

Pourquoi les rapports par pays mettent-ils en évidence les besoins d'investissement des États membres cette année?

La Commission a basé sa stratégie économique sur les éléments du «triangle vertueux» combinant la promotion de réformes, des investissements et la responsabilité budgétaire. Recenser les besoins d'investissement et y répondre est donc une priorité essentielle du Semestre européen.

Le paquet présenté aujourd'hui innove en ce sens que la Commission approfondit le débat sur les défis et les priorités en matière d'investissement dans les États membres et expose de premières idées sur la manière dont les fonds de l'UE, et en particulier les fonds de la politique de cohésion de l'Union, peuvent s'avérer utiles lors de la prochaine période de programmation 2021-2027. Cela permettra également d'assurer une plus grande cohérence entre la coordination des politiques économiques et l'utilisation des fonds de l'UE, qui représentent une part importante des investissements publics dans plusieurs États membres. Cette priorité transparaît dans les rapports par pays et une nouvelle annexe sur l'utilisation possible des futurs fonds de la politique de cohésion de l'UE est jointe à chaque rapport par pays.

En quoi consiste le nouveau lien entre les rapports par pays et les fonds de la politique de cohésion?

Les rapports par pays examinent les priorités en matière de réforme et d'investissement au niveau des États membres. Dans ce contexte, ils incluent aussi pour la première fois cette année une annexe particulière qui recense les investissements prioritaires susceptibles d'être financés par les fonds de la politique de cohésion de l'UE au cours de la période 2021-2027.

Cette liste n'est ni exhaustive ni exclusive. Elle présente l'avis de la Commission concernant les moyens de maximiser les effets économiques positifs des trois fonds de la politique de cohésion - le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen plus et le Fonds de cohésion.

Ces annexes particulières constituent un point de départ du futur dialogue entre la Commission et les États membres sur les domaines dans lesquels il convient de concentrer l'utilisation de ces fonds de l'Union.

Quelles sont les conclusions des rapports par pays concernant la situation sociale?

Avec 240 millions d'Européens occupant actuellement un emploi, le niveau d'emploi dans l'Union est le plus élevé jamais enregistré. Le chômage, qui s'établit à 6,6 % dans l'Union, est également tombé à un niveau plancher record. Après plusieurs années de croissance vigoureuse et de créations d'emplois, la situation sociale continue de s'améliorer. Rien qu'en 2017, plus de cinq millions de personnes ont été sorties de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

L'analyse fait néanmoins état de problèmes persistants et de disparités importantes entre États membres. Dans certains d'entre eux, le taux de chômage n'a pas totalement retrouvé son niveau d'antan et dépasse encore les 10 %, tandis que le chômage des jeunes reste trop élevé. La détresse sociale est un sujet de préoccupation dans plusieurs États membres et les inégalités restent un défi.

Afin de suivre les progrès accomplis et de comparer les résultats obtenus dans les domaines social et de l'emploi dans l'ensemble de l'Europe, la Commission a mis au point un tableau de bord social, qu'elle utilise comme outil d'analyse pour son évaluation dans les rapports par pays. Le tableau de bord social a été créé dans le prolongement du [socle européen des droits sociaux](#).

ÉTAPES DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE CONCERNANT LES DÉSÉQUILIBRES MACROÉCONOMIQUES (PDM)

En quoi consistent les bilans approfondis?

Les bilans approfondis sont réalisés dans le contexte de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM), en vue de détecter et de prévenir l'apparition de déséquilibres macroéconomiques potentiellement préjudiciables, susceptibles de nuire à la stabilité économique d'un pays, de la zone euro ou de l'Union dans son ensemble.

Tout d'abord, sur la [base de la lecture d'un tableau de bord d'indicateurs](#) publié chaque année en novembre, le rapport du mécanisme d'alerte désigne les États membres qui pourraient présenter des risques de déséquilibres économiques. Ensuite, la Commission procède à des bilans approfondis afin de déterminer si des déséquilibres, voire des déséquilibres excessifs, existent dans ces pays, et, dans l'affirmative, d'en évaluer la gravité. Le cas échéant, les résultats de ces bilans sont inclus dans les rapports par pays des États membres correspondants.

Les bilans portent sur certains aspects de l'économie des États membres tels que la viabilité des comptes extérieurs, l'épargne et l'investissement, le taux de change effectif, les parts de marchés d'exportation, la compétitivité des coûts et hors coûts, la productivité, la dette publique et privée, les prix du logement, les flux de crédit, les systèmes financiers, le chômage et d'autres variables.

Pour quels pays la Commission a-t-elle publié des bilans approfondis?

Dans le [rapport sur le mécanisme d'alerte](#), publié en novembre 2018 dans le cadre du paquet d'automne du Semestre européen, la Commission a désigné 13 États membres devant être soumis à un bilan approfondi: **l'Allemagne, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie et la Suède**. Des déséquilibres, voire des déséquilibres excessifs avaient déjà été constatés dans ces pays en 2018, à l'exception de la Grèce et de la Roumanie.

Dans le présent cycle du Semestre, la **Grèce** a fait l'objet d'un bilan approfondi pour la première fois, après avoir été intégrée dans le Semestre européen à la suite de la conclusion fructueuse de son programme de soutien à la stabilité en août 2018. La Commission a également considéré qu'un bilan approfondi se justifiait pour la **Roumanie**, afin d'évaluer les conséquences de la dégradation actuelle de la compétitivité-coûts et du solde extérieur du pays.

La Commission a conclu que les 13 États membres examinés présentent des déséquilibres (10) ou des déséquilibres excessifs (3), même si la gravité des déséquilibres a diminué dans certains cas. Les résultats des bilans approfondis peuvent être résumés comme suit:

- La **Grèce** a été considérée comme présentant des **déséquilibres excessifs** car, malgré les nombreux progrès accomplis, elle reste confrontée à d'importantes difficultés liées au niveau élevé de la dette, à la faiblesse du secteur financier, à un rééquilibrage extérieur incomplet et à un faible potentiel de croissance conjugué à un chômage élevé.
- La **Roumanie** est considérée comme présentant des **déséquilibres**. Des risques associés à la baisse de compétitivité et au creusement du déficit de la balance courante et de récentes initiatives législatives semblent entraîner des problèmes pour le secteur financier. Ces évolutions s'inscrivent dans le contexte d'un affaiblissement de la mise en œuvre des réformes, d'un environnement imprévisible en matière d'élaboration des politiques et d'une politique budgétaire expansionniste.
- La **Croatie** est passée de la catégorie des déséquilibres excessifs à celle des **déséquilibres**. Le maintien d'un contexte macroéconomique positif contribue à une correction progressive des problèmes existants, en particulier des taux d'endettement élevés. En outre, la Croatie a renforcé dernièrement les engagements de nature à garantir une correction durable des déséquilibres.
- En **Allemagne, en Bulgarie, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, au Portugal, en Espagne et en Suède**, les conclusions relatives à l'existence de **déséquilibres** ont été reconfirmées.
- À **Chypre** et en **Italie**, les conclusions relatives à l'existence de **déséquilibres excessifs** ont été reconfirmées.
- À **Chypre**, la Commission n'a constaté qu'une réduction très limitée des risques.
- En **Italie**, les progrès accomplis dans certains domaines d'action ces dernières années ont été éclipsés par une aggravation des perspectives résultant en grande partie de la dégradation prévue de la situation budgétaire et d'un programme de réforme globalement au point mort. De récentes mesures prises par les pouvoirs publics inversent divers éléments de réformes antérieures et auront un effet négatif sur la viabilité des finances publiques, la productivité et la croissance potentielle du PIB. À l'avenir, l'aggravation ou l'atténuation des déséquilibres dépendra fondamentalement des engagements pris et de leur mise en œuvre. La Commission surveillera

donc étroitement l'évolution de la situation et évaluera les mesures et les engagements pris pour remédier aux déséquilibres, en particulier le niveau d'ambition du programme national de réforme, dans le contexte du prochain paquet de printemps du Semestre européen.

Les pays connaissant des déséquilibres continueront à faire l'objet d'un suivi spécifique de leurs progrès dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM).

AVIS CONCERNANT LE PROJET DE PLAN BUDGÉTAIRE DE LA SLOVÉNIE

La Commission a publié son avis sur le projet de plan budgétaire actualisé de la Slovénie. Cette dernière avait présenté son projet de plan budgétaire antérieur en octobre dernier, sur la base d'un scénario de «politiques inchangées». Elle l'a représenté dernièrement.

La Commission considère que le projet de plan budgétaire actualisé présente un risque de non-conformité avec les dispositions du pacte de stabilité et de croissance. Tant la Commission que le plan de la Slovénie prévoient que le PPB pourrait entraîner un écart important par rapport à la trajectoire d'ajustement vers l'objectif budgétaire à moyen terme du pays. La Slovénie est invitée à prendre les mesures nécessaires, dans le cadre du processus budgétaire national, pour faire en sorte que le budget 2019 soit conforme au pacte de stabilité et de croissance.

SECOND RAPPORT SUR LA GRÈCE AU TITRE DU CADRE DE SURVEILLANCE RENFORCÉE

La Commission a adopté le second rapport sur la Grèce au titre du cadre de surveillance renforcée.

La Commission a activé le cadre de surveillance renforcée pour la Grèce, entré en vigueur à la clôture du programme de soutien à la stabilité au titre du mécanisme européen de stabilité, soit le 20 août 2018. Le cadre de surveillance renforcée permet d'apporter un soutien permanent à l'achèvement, à la mise en œuvre et à la réalisation concrète des réformes convenues dans le cadre du programme de soutien à la stabilité de la Grèce, conformément aux engagements pris par les autorités grecques.

Quelles sont les conclusions du rapport?

Le rapport conclut que bien que la Grèce ait accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre de ses engagements de réforme spécifiques pour la fin de 2018, l'évolution a été lente dans certains domaines, ce qui a entraîné des retards dans les réformes fondamentales concernées.

En quoi les conclusions de ce rapport auront-elles une incidence sur l'activation des mesures d'allégement de la dette en faveur de la Grèce?

La décision d'activer des mesures conditionnelles relatives à la dette relève de l'Eurogroupe, qui tient compte de l'évaluation figurant dans le rapport au titre du cadre de surveillance renforcée. Les détails sont prévus dans la déclaration de l'Eurogroupe du 22 juin 2018.

PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME STRUCTURELLE (PARS)

Qu'est-ce que le programme de travail annuel du programme d'appui à la réforme structurelle et comment est-il lié au Semestre européen?

La Commission a également adopté aujourd'hui le [programme de travail 2019 du PARS](#) qui définit les priorités, les objectifs et les résultats escomptés, et décrit les actions qui seront mises en œuvre au moyen du programme au cours de cette année. Le PARS est géré par le service d'appui à la réforme structurelle de la Commission, qui sert de plateforme pour recueillir et fournir l'expertise européenne et internationale.

Cette année, le PARS fournira une assistance technique à 26 États membres pour leur permettre de réaliser plus de 260 projets, qui viennent s'ajouter à plus de 290 projets retenus en 2017 et 2018. En 2019, le programme fournira aussi un soutien ciblé aux réformes dans les États membres qui souhaitent adopter l'euro.

Parmi les exemples de projets de réforme figure le soutien apporté à la réforme des systèmes budgétaires, à la modernisation des administrations publiques, à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux, ou à la lutte contre la fraude, la corruption et le blanchiment d'argent dans les États membres. Le programme sera également utilisé pour aider les États membres à mieux gérer les ressources naturelles et l'utilisation efficace des ressources et à mettre en œuvre les initiatives relevant de l'union de l'énergie. De nombreux États membres bénéficieront aussi d'une aide pour réformer leur marché du travail ainsi que leurs systèmes de santé et de protection sociale. En outre, le programme visera à aider les États membres à développer leurs marchés des capitaux, à réformer les cadres en matière d'insolvabilité et à renforcer leur capacité de remédier au problème des prêts improductifs.

Le PARS est étroitement lié au Semestre européen en ce qu'il vise à améliorer la mise en œuvre des réformes mises en évidence dans les recommandations par pays et les rapports par pays. Les rapports par pays publiés aujourd'hui présentent des exemples concrets d'assistance technique fournie en 2018 et au cours des années précédentes.

RAPPORT D'AVANCEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES CONSEILS NATIONAUX DE LA PRODUCTIVITÉ

Sur la base d'une proposition de la Commission, en septembre 2016, le Conseil a adopté une recommandation invitant les États membres de la zone euro à créer des conseils nationaux de la productivité pour mars 2018 au plus tard. Ces conseils de la productivité devraient agir en qualité d'organismes objectifs, neutres et indépendants et étudier les enjeux dans le domaine de la productivité et contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des données concrètes aux niveaux national et européen. La recommandation du Conseil invitait également la Commission à établir, pour le 20 mars 2019 au plus tard, un rapport sur les progrès accomplis dans sa mise en œuvre et sur son caractère approprié. Le rapport d'avancement présente une évaluation de la mise en œuvre.

Quelles sont les conclusions du rapport?

Le rapport analyse l'évolution de la productivité et de la compétitivité dans l'UE et dans la zone euro et fournit une vue d'ensemble des conseils de la productivité en place à la fin de 2018. Il conclut que 10 États membres de la zone euro ont mis en place un conseil national de la productivité (Belgique, Irlande, France, Chypre, Finlande, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Slovaquie). Les autres États membres de la zone euro ont confirmé leur intention de créer un conseil de la productivité et certains d'entre eux se trouvent déjà à un stade avancé du processus (Grèce, Malte et Slovaquie). En outre, trois États membres n'appartenant pas à la zone euro ont désigné ou créé un organisme similaire (Danemark, Hongrie et Roumanie).

Les conseils existants présentent des structures très variables qui reflètent les contextes propres à chaque pays. Plusieurs conseils contribuent déjà activement aux discussions nationales sur les enjeux liés à la productivité, notamment en organisant des événements et en publiant des rapports annuels. La Commission a lancé un réseau destiné à faciliter le partage de points de vue, de pratiques et d'expériences entre les conseils de la productivité. Elle procédera à des échanges de vues réguliers avec tous les conseils de la productivité participants, y compris lors des missions d'information organisées dans les États membres dans le cadre du Semestre européen.

RENOUVELLEMENT DES LIGNES DIRECTRICES POUR L'EMPLOI

La Commission a adopté une proposition visant à maintenir la décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres pour l'année 2019. Ces lignes directrices doivent être réadoptées chaque année. La proposition de cette année confirme l'alignement des lignes directrices pour l'emploi sur les 20 principes du socle européen des droits sociaux, les objectifs généraux et les priorités exposés dans les lignes directrices restant par ailleurs valables. Les lignes directrices pour l'emploi présentent des priorités et des objectifs communs pour les politiques nationales de l'emploi et servent de base légale aux [recommandations par pays](#) dans ces domaines.

RAPPORT D'ÉVALUATION DES STRATÉGIES DES ÉTATS MEMBRES EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE RECONVERSION

La Commission a également publié aujourd'hui un rapport sur la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative à des «parcours de renforcement des compétences: de nouvelles perspectives pour les adultes», qui fait partie de la nouvelle [stratégie en matière de compétences pour l'Europe](#) présentée par la Commission en juin 2016, ainsi qu'un élément important du suivi du socle européen des droits sociaux. À l'heure actuelle, l'UE compte 61 millions d'adultes qui sont titulaires, au mieux, d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire. Par cette recommandation, les États membres se sont engagés à offrir aux adultes présentant un faible niveau de compétences et de qualifications des possibilités nouvelles et améliorées pour renforcer leurs compétences dans les domaines de la lecture, de l'écriture, du calcul et du numérique, et d'atteindre un meilleur niveau de qualification. Le rapport mentionné ci-dessus passe en revue les mesures prises par les États membres, qui diffèrent par leur taille et leur niveau d'ambition. La majorité d'entre elles sont soutenues par le Fonds social européen.

Quelles sont les prochaines étapes du Semestre européen?

Le Conseil devrait débattre des rapports par pays, ainsi que des résultats des bilans approfondis. Dans les mois à venir, la Commission tiendra des réunions bilatérales avec les États membres à la lumière de l'analyse de leurs rapports respectifs. Les vice-présidents, les commissaires et les services de la Commission se rendront dans les États membres pour y rencontrer les gouvernements, les parlements nationaux, les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes et examiner avec eux les conclusions des rapports. Ces visites fourniront également l'occasion de mener des discussions ciblées sur les annexes relatives à la manière dont les futurs fonds de la politique de cohésion de l'UE pourraient contribuer à satisfaire des besoins d'investissement spécifiques dans les États membres.

D'ici la mi-avril, les États membres devraient prévoir dans leur programme national de réforme les moyens de remédier aux difficultés recensées, et définir leurs priorités nationales en matière de réforme, ainsi que leur programme de stabilité (pour les pays de la zone euro) ou leur programme de

convergence (pour les pays n'appartenant pas à la zone euro), exposant leurs stratégies budgétaires pluriannuelles. Outre le rôle que les parlements nationaux doivent jouer, les États membres sont encouragés à associer étroitement les partenaires sociaux et à garantir l'appropriation du processus de réforme par un plus large éventail de parties prenantes, y compris les autorités régionales et locales, étant donné que la réussite de ce processus repose sur différents niveaux de gouvernement, ainsi que sur la société civile.

En s'appuyant sur ces programmes, la Commission présentera plus tard au cours du printemps ses propositions pour une nouvelle série de recommandations par pays ciblant les principales difficultés que chaque pays doit surmonter. Ces recommandations comprendront également des orientations budgétaires et seront fondées sur les prévisions de printemps de la Commission, qui intégreront les données budgétaires finales pour 2018 validées par Eurostat.

Pour en savoir plus:

Communiqué de presse: [Évaluation des progrès accomplis par les États membres dans la réalisation de leurs priorités économiques et sociales](#)

[28 rapports par pays](#)

[Communication sur les principales conclusions des rapports par pays](#)

[Avis concernant le projet de plan budgétaire 2019 de la Slovénie](#)

[Second rapport sur la Grèce au titre du cadre de surveillance renforcée](#)

[Programme de travail annuel du programme d'appui à la réforme structurelle \(PARS\)](#)

[Lignes directrices pour l'emploi](#) mises à jour pour 2019

[Rapport d'avancement sur la recommandation du Conseil relative à «des parcours de renforcement des compétences: de nouvelles perspectives pour les adultes»](#)

[Rapport d'avancement sur la recommandation du Conseil relative à la création de conseils nationaux de la productivité](#)

[Calendrier du cycle du Semestre européen](#)

Publications antérieures

[Examen annuel de la croissance 2019](#)

[Rapport sur le mécanisme d'alerte 2019](#)

[Recommandation concernant la zone euro pour 2019](#)

[Projet de rapport conjoint sur l'emploi 2019](#)

[Socle européen des droits sociaux](#) et [tableau de bord social](#)

[Prévisions économiques de l'hiver 2019](#)

[Lancement du Semestre européen 2019: paquet d'automne](#)

Suivre le vice-président Dombrovskis sur Twitter: [@VDombrovskis](#)

Suivre la commissaire Thyssen sur Twitter: [@mariannethyssen](#)

Suivre le commissaire Moscovici sur Twitter: [@PierreMoscovici](#)

Suivre la commissaire Crețu sur Twitter: [@CorinaCrețuEU](#)

Suivre la DG ECFIN sur Twitter: [@ecfin](#)

Suivre la DG EMPL sur Twitter: [@EU_Social](#)

Suivre la DG REGIO sur Twitter: [@EUinmyRegion](#)

MEMO/19/1368

Personnes de contact pour la presse:

[Annika BREIDTHARDT](#) (+ 32 2 295 61 53)

[Anniky LAMP](#) (+32 2 295 61 51)

[Christian WIGAND](#) (+32 2 296 22 53)

[Sara SOUMILLION](#) (+32 2 296 70 94)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)